

JOURNAL DE QUÉBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

ON S'ABONNE à Québec, à la librairie d'A. Côté, ou au bureau du Journal, près l'Archevêché.

ANNONCES. On reçoit les annonces à insérer tous les jours de 8 h. du matin à 6 h. soir.

Le Rédacteur en chef, J. CAUCHON. Correspondant parisien, ATTICUS. Le gérant, AUGUSTIN CÔTÉ.

Malleres Religieuses.

On écrit de Rome, 17 juin 1847, à l'Ami de la Religion:

L'anniversaire du jour mémorable où, par une élection qu'on peut appeler miraculeuse, Pie IX fut élevé sur la chaire de saint Pierre, devait être pour Rome; pour les provinces de l'Etat pontifical, pour le monde catholique tout entier, un jour de joie et de pieuses actions de grâces.

Les Romains, à qui il a été donné d'admirer de plus près les hautes qualités et les saintes vertus de ce grand Pape, ont voulu dans cette circonstance ajouter aux témoignages tant de fois répétés de l'allégresse publique, une démonstration solennelle qui fut une preuve encore plus éclatante de joie, de la reconnaissance et de la concorde qui régnaient dans tous les cœurs.

Depuis plusieurs jours, Rome tout entière se livrait avec une joyeuse activité aux préparatifs de cette fête. Toutes les mains semblaient occupées à broder des bannières, à dessiner des emblèmes, à préparer des tentures, à tresser des guirlandes de fleurs.

Mais ce matin le soleil s'est levé pour éclairer l'un des plus beaux jours de Rome. Les salves d'artillerie du Château Saint-Ange ont donné le premier signal de cette fête tout à la fois nationale et religieuse.

Après la bénédiction, le cortège, accompagné d'une masse innombrable de population, s'est dirigé par la rue des Quatre-Fontaines et la place d'Espagne, vers la place du Peuple pour parcourir la longue rue du Corso.

Cette belle journée, ouverte sous les auspices de la religion, devait se terminer par la prière et par un acte public de dévotion. La vaste église de Sainte-Marie-des-Anges, aux Thermes de Diocletien, n'a pu recevoir qu'une partie de la multitude qui s'y est portée vers les quatre heures pour y assister au salut du saint Sacrement.

Le soir une illumination splendide a pour ainsi dire donné à la nuit toute la clarté du jour. Comment vous décrire l'éclat et la diversité de toutes ces lumières? Il n'est pas de famille si pauvre qui n'ait eu un peu d'huile à faire brûler sur son humble fenêtré en l'honneur et pour l'amour du Pontificat qui a dévoué ses jours et ses nuits au bonheur de tous ses sujets.

Le docteur Pusey, en société d'un certain nombre d'ecclésiastiques de l'Université d'Oxford qui ont adopté ses doctrines, s'occupe d'une traduction nouvelle des saintes Ecritures, qui s'imprime au monastère de Littlemore, où M. Newman faisait sa résidence avant son départ pour Rome. Le protes-

tantisme anglais s'élève d'une commune voix contre cette œuvre dans laquelle un journal anglican déclare ne voir qu'une falsification systématique du Nouveau-Testament. La même feuille dénonce au monde ce qu'elle appelle la nouvelle apostasie de deux membres ecclésiastiques de l'Université, preuve consolante pour nous que cette célèbre école n'a encore rien perdu de cette fécondité qui a déjà donné tant d'illustres fils à l'Eglise catholique.

Le 10 juin, il est parti de Munich une petite colonie de religieuses de l'ordre connu en Allemagne sous le nom de Pauvres Sœurs des Ecoles. Elles vont s'établir dans une ville nouvellement fondée aux Etats-Unis, à laquelle on a donné le nom de Cité de Marie, et où l'on ne reçoit que des catholiques connus par leur zèle pour la foi et par de pieuses habitudes.

TABLEAU DES DROITS DE DOUANES INTERIEURES, TELS QU'ADOPTÉS PAR LA CHAMBRE, VENDREDI DERNIER.

(Suite et fin.)

Les articles suivants seront passibles d'un droit de £7 10s. sur chaque £100 de leur valeur:—

Livres imprimés reliés, non reliés ou en feuilles, Livres non imprimés reliés, non reliés ou en feuilles,

Pierres à moulages brutes, Chicorée, Chaînes, Coton manufacturé, Toile à voile, Camelot et Camélotine, Ouvrage en jonc, Foutilles vides, Statues en plâtre de Paris ou autre composition, à moins que la matière dont elles sont composées ne soit chargée d'un droit plus élevé,

Dessins, gravures, cartes Géographiques, globes, Extraits et essences employés dans la médecine. Poterie et grès, Fournares et peaux manufacturées, Nageoires et peaux d'animaux vivant dans la mer., Plumes,

Fleurs artificielles, non de soie, Articles à fonds laine, Verre manufacturé, non autrement désigné, Poudre à tirer, Canon et armes à feu, Feuilles d'or et d'argent, Cornes manufacturées en crin, Cornes à poudre et fermetures, Ferronnerie, quincaillerie et coutellerie, Chapeaux, Chanvre, lin ou filasse, préparés, Jus de limons, de citrons ou d'oranges, non mêlé de spiritueux ni préparé comme sirop, Encre à imprimer, Articles en ivoire, en os ou en corne, Articles en plomb, Plomb pour teinture non préparé à l'huile, Plomb préparé dans l'huile pour peinture, Toile et toile manufacturée, Mulets et ânes, Montardes, Médicines, Instruments de musique en bois, Mercre, Marbre poli ou coupé, Huile et esprit de térébenthine, Huile de castor, Huile, non autrement énumérée, Toile cirée, Huîtres, homards, tortues ou autres coquillages,— frais, Peinture non broyée, Peinture à l'eau, Pineau, Plumes, Soie brute, Manufactures de soie non ouvrée, Tous autres articles de soie en tout ou en partie et qui ne sont pas d'ailleurs spécifiés, Soie à coudre, Cordons de soie et gands de soie, Spermaceti, sauf les chandelles, Epaves, Empois, Carton de paille pour les relieurs, Souffre, Goudron, Tuiles et toitures, Jovets, Térébenthine, Fil de lin, Vesses, Vernis, Fanons de baleine, Bonneterie, Articles de laine, Cire, Cire manufacturée, excepté les bougies, Bois, articles de bois sans pièces de métal, Et tous articles, objets et marchandises, pour lesquels il n'est pas fixé de droits, et qui ne sont pas déclarés exempts de droit,

Les articles suivants seront passibles d'un droit de £15 pour chaque £100 de leur valeur:—

Extraits, essences, et parfumerie, non énumérés ailleurs, Poissons, conservés, etc., à l'huile, etc. Fruits en conserves, Gingembre, en conserves, Cornichons et saucis.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £20 pour chaque £100 de leur valeur:—

Jeux de roulettes, Bonbons, et confiserie de sucre pur ou mêlé d'autres substances, en addition à 2s. par livre.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £10 pour chaque £100 de leur valeur:—

Préparations anatomiques, importées expressément pour l'usage de quelque collège ou école anatomique ou chirurgie, incorporé par chartre royale ou acte de parlement.

Exemplaires des saintes écritures, imprimés dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et non importés par la mer.

Livres et cartes, et dessins importés pour l'usage de quelque bibliothèque où le public est admis librement, et également pour les bibliothèques de l'une ou l'autre branche de la législature.

Espèces, monnaies et lingots, Dons de livres et vêtements, expressément apportés à l'usage de quelque société charitable de la province ou pour être par elle distribués gratis.

Poissons, frais, sans désignation, Chevaux et voitures des voyageurs, et chevaux, bestiaux et chariots, et autres voitures employées pour le transport des marchandises avec le harnachement et les agrais nécessaires, aussi longtemps qu'ils sont employés bonâ fide pour cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots et voitures et harnais, des personnes qui colportent des marchandises et effets dans la province, afin de les vendre en détail, et les chevaux, chariots, caravanes et harnais des ménagères seront libres, ainsi que chevaux et bestiaux appartenant à des personnes qui viennent s'établir dans la province.

Peaux, débris et saufs des bestiaux et pourceaux tués en entrepôts, Engrais de toutes descriptions, Modèles de machine et d'autres inventions et améliorations dans les arts, Emballages renfermant des articles sujets aux droits, Instruments de physique et de chimie, instruments, livres, cartes géographiques, statues, bustes, et ouvrages en marbre, bronze, alliage ou plâtre-de-Paris, tableaux, dessins, gravures, croquis, modèles de sculpture, cabinets de monnaies, médailles, pierres précieuses, et toutes autres collections d'antiquités, pourvu qu'elles soient spécialement importées de bonne foi à l'usage de quelque société incorporée ou établie à des fins scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des beaux arts, ou à l'usage ou par l'ordre de quelque Université, collège, académie, école ou séminaire, dans cette province.

Instruments de physique et de chimie, et importés pour l'usage d'une personne donnant des leçons publiques dans un but de profit, et destinés à être exportés pour être utilisés, moyennant que leur ré-exportation dans un temps donné soit garantie par deux bonnes et suffisantes cautions.

Echantillons d'histoire naturelle, de minéralogie et de botanique, Graines de toute espèce, instruments et ustensiles d'agriculture, animaux pour amélioration des troupeaux, lorsque spécialement importés de bonne foi, par quelque société incorporée ou établie pour l'encouragement de l'agriculture.

Vêtements en usage et autres effets personnels n'étant pas des marchandises, ustensiles et outils de métier d'artisans au service ou dans l'emploi de personne venant en cette province pour s'y établir.

Les manufactures et les articles de la provenance de toutes les autres colonies de l'Amérique britannique du Nord qui recevront les articles de la provenance et les manufactures du Canada libres de droits, ne seront frappés d'aucuns droits en vertu de cet acte, à l'exception des liquéurs spiritueuses.

Egalement, Sel, viandes salées ou apprêtées, farine, biscuit, mélasse, Cordages, poix, goudrons, térébenthine, cuir, articles de cuir, vêtements et tricots de laine à l'usage des pêcheurs, bâtiments de pêcheurs, ustensiles et instruments importés dans le district de Gaspé du Royaume-Uni ou des Iles de la Manche ou colonies voisines à l'usage des pêcheurs qui s'y font;—Sujet au règlement que le principal officier de douane du port de Québec établira et qu'il est par les présentes autorisé à établir dans le but de s'assurer que ces articles

Argenterie et articles argentés, Vahilles, mortes ou vivantes, Saucisses et Boudin; Graines de jardin, de fleurs et de légumes, Savons de toutes descriptions, Légumes, frais, Vin, en addition à 1s. par gallon, mesure ancienne.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £12 10s. pour chaque £100 de leur valeur:—

Haches et faulx, Billas de billard et bagatelle, en bois et ivoire, Billas pour jeux de boules ou quilles, Billards, Jeux de Bagatelle, Camphine, huile de— Carrosses et voitures, " pièces détachées de—

Articles de Fonte, Horloges et Montres, " pièces détachées de—

Dés, Fleurs artificielles en soie, ou partie en soie, Moulins à vanner ou à moudre le tan, Jovilleries, montées ou non montées, Articles de mode de soie, confectionnés, Velours de soie, Moulins à battre, à vanner et à moudre le tan.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £15 pour chaque £100 de leur valeur:—

Extraits, essences, et parfumerie, non énumérés ailleurs, Poissons, conservés, etc., à l'huile, etc. Fruits en conserves, Gingembre, en conserves, Cornichons et saucis.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £20 pour chaque £100 de leur valeur:—

Jeux de roulettes, Bonbons, et confiserie de sucre pur ou mêlé d'autres substances, en addition à 2s. par livre.

Les articles suivants seront soumis à un droit de £10 pour chaque £100 de leur valeur:—

Préparations anatomiques, importées expressément pour l'usage de quelque collège ou école anatomique ou chirurgie, incorporé par chartre royale ou acte de parlement.

Exemplaires des saintes écritures, imprimés dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et non importés par la mer.

Livres et cartes, et dessins importés pour l'usage de quelque bibliothèque où le public est admis librement, et également pour les bibliothèques de l'une ou l'autre branche de la législature.

Espèces, monnaies et lingots, Dons de livres et vêtements, expressément apportés à l'usage de quelque société charitable de la province ou pour être par elle distribués gratis.

Poissons, frais, sans désignation, Chevaux et voitures des voyageurs, et chevaux, bestiaux et chariots, et autres voitures employées pour le transport des marchandises avec le harnachement et les agrais nécessaires, aussi longtemps qu'ils sont employés bonâ fide pour cet objet, excepté les chevaux, bestiaux, chariots et voitures et harnais, des personnes qui colportent des marchandises et effets dans la province, afin de les vendre en détail, et les chevaux, chariots, caravanes et harnais des ménagères seront libres, ainsi que chevaux et bestiaux appartenant à des personnes qui viennent s'établir dans la province.

Peaux, débris et saufs des bestiaux et pourceaux tués en entrepôts, Engrais de toutes descriptions, Modèles de machine et d'autres inventions et améliorations dans les arts, Emballages renfermant des articles sujets aux droits, Instruments de physique et de chimie, instruments, livres, cartes géographiques, statues, bustes, et ouvrages en marbre, bronze, alliage ou plâtre-de-Paris, tableaux, dessins, gravures, croquis, modèles de sculpture, cabinets de monnaies, médailles, pierres précieuses, et toutes autres collections d'antiquités, pourvu qu'elles soient spécialement importées de bonne foi à l'usage de quelque société incorporée ou établie à des fins scientifiques ou littéraires, ou pour l'encouragement des beaux arts, ou à l'usage ou par l'ordre de quelque Université, collège, académie, école ou séminaire, dans cette province.

Instruments de physique et de chimie, et importés pour l'usage d'une personne donnant des leçons publiques dans un but de profit, et destinés à être exportés pour être utilisés, moyennant que leur ré-exportation dans un temps donné soit garantie par deux bonnes et suffisantes cautions.

Echantillons d'histoire naturelle, de minéralogie et de botanique, Graines de toute espèce, instruments et ustensiles d'agriculture, animaux pour amélioration des troupeaux, lorsque spécialement importés de bonne foi, par quelque société incorporée ou établie pour l'encouragement de l'agriculture.

Vêtements en usage et autres effets personnels n'étant pas des marchandises, ustensiles et outils de métier d'artisans au service ou dans l'emploi de personne venant en cette province pour s'y établir.

Les manufactures et les articles de la provenance de toutes les autres colonies de l'Amérique britannique du Nord qui recevront les articles de la provenance et les manufactures du Canada libres de droits, ne seront frappés d'aucuns droits en vertu de cet acte, à l'exception des liquéurs spiritueuses.

Egalement, Sel, viandes salées ou apprêtées, farine, biscuit, mélasse, Cordages, poix, goudrons, térébenthine, cuir, articles de cuir, vêtements et tricots de laine à l'usage des pêcheurs, bâtiments de pêcheurs, ustensiles et instruments importés dans le district de Gaspé du Royaume-Uni ou des Iles de la Manche ou colonies voisines à l'usage des pêcheurs qui s'y font;—Sujet au règlement que le principal officier de douane du port de Québec établira et qu'il est par les présentes autorisé à établir dans le but de s'assurer que ces articles

sont destinés de bonne foi à l'usage de ses pécheres.

L'importation des articles suivants est prohibée à peine d'une amende de £ et de la confiscation du paquet ou ballot de marchandises dans lequel ils seront trouvés.

Livres et dessins d'un caractère indécent ou immoral. Espèces monnayées, de faux aloi ou contrefaites.

Recherches Statistiques sur l'Instruction Publique en Angleterre.

Lettre à M. le comte de Salvaudy. (Suite.)

Dans son inimitable ouvrage sur la Richesse des nations, publié pour la première fois en 1796, Adam Smith demande que l'Instruction primaire soit étendue à toutes les classes de la nation sans distinction, et il indique le moyen suivant d'accomplir ce grand résultat: "Le public peut réaliser ce vœu, dit-il, en fondant dans chaque paroisse ou district une petite école ou tous les enfants pourraient être admis en payant une rétribution tellement modérée, qu'elle ne dépasserait pas les ressources du plus humble artisan. L'instituteur serait rétribué en partie seulement par les parents; s'il l'était entièrement, il ne tarderait pas à négliger entièrement ses devoirs, parce qu'il ne serait pas soumis à une surveillance aussi vigilante, par suite de ce principe que ce qui est l'affaire de tous n'est l'affaire de personne. En Ecosse, grâce à l'établissement de ces écoles paroissiales, les plus infimes classes de la société savent lire et écrire. En Angleterre, la fondation des écoles charitables aurait eu le même effet, si l'usage de ces écoles eût été général."

Ces idées ne devaient pas tomber sur un sol stérile. En 1807, M. Whitebread proposa au parlement un plan destiné "à relever le caractère des classes ouvrières, dégradé par le paupérisme." Ce plan était l'application en Angleterre du système des écoles paroissiales d'après la méthode monitoriale, système proposé à peu près à la même époque par le docteur Bell et M. Lancaster. La motion de M. Whitebread ne reçut pas un accueil favorable de la législature de cette époque. Il est vrai qu'elle était défectueuse dans ses détails; ainsi, elle bornait à deux années, entre l'âge de sept et quatorze ans, la durée de l'enseignement pour l'enfant pauvre. Mais, le principal argument qui, sinon dans le parlement, au moins dans l'opinion publique, contribua le plus à faire rejeter sa proposition, c'est qu'il y avait danger à donner aux classes inférieures de la société une éducation au-dessus de leur condition. Cette étrange considération n'arrêta pas les dissidents qui, les premiers, donnèrent une active impulsion au système d'enseignement par les monitors. Le clergé de l'Eglise établie ne crut pas devoir rester en arrière, et bientôt une rivalité essentiellement favorable au rapide développement de l'Instruction populaire s'établit entre elle et les diverses autres communions.

Le premier document officiel qui témoigne des progrès du système monitorial dans les écoles de la semaine, est celui qui résulte de l'enquête ouverte devant le fameux comité Brougham, en 1818, comité qui, le premier, posa hardiment en principe que l'Instruction du peuple, soit par l'Etat, soit par les fondations, soit par l'intervention des sociétés particulières, était un des premiers intérêts du pays. D'après ce document qui fut transmis au comité par les ministres de toutes les paroisses, le nombre des écoles autres que les écoles dotées, s'élevait, en 1818, à 14,854, fréquentées par 501,825 élèves. Mais il distingue entre les écoles ordinaires, c'est-à-dire les écoles semainières privées qui ont existé de tout temps, en Angleterre, pour l'Instruction des classes pauvres et moyennes, et les nouvelles écoles, c'est-à-dire les écoles établies sur le système monitorial, et il attribue aux premières 336,516 élèves. Nous devons, en conséquence, ajouter aux élèves des écoles libres dotées (endowed free schools) dont nous avons parlé plus haut et dont le chiffre était, en 1818, de 173,058, seulement 165,309 élèves des écoles monitoriales et environ 10,000 élèves admis gratuitement dans les écoles ordinaires, en tout 175,000 enfants recevant gratuitement, ou à peu près gratuitement, l'Instruction élémentaire dans les écoles de la semaine non dotées (unendowed free schools), c'est-à-dire établies par des sociétés. A l'époque dont nous parlons, les systèmes de Bell et de Lancaster étaient en voie d'application depuis dix ou douze ans.

Les documents officiels soumis au parlement, en 1833, quoique très-incomplètes, attestent un progrès sensible dans le nombre des écoles de la semaine et des élèves, dans la période 1818-1833. Ainsi, dans cet intervalle, le nombre des élèves payants s'est élevé à 732,000, c'est-à-dire à beaucoup plus du double du chiffre de 1818. Le nombre des élèves admis gratuitement en tout ou en partie s'est élevé à 390,000, également à plus du double du chiffre de 1818.

Pendant cette même période, une impulsion très-actives a été donnée à la création d'écoles particulières pour les très-jeunes enfants et appelés, à ce titre, infant schools. L'introduction en Angleterre de ce nouveau système d'Instruction élémentaire est due à Robert Owen; il était en pleine vigueur à Lanark, en 1816, et c'est en 1819 qu'il a été essayé pour la première fois, à Westminster, par les soins d'une société dont les principaux membres étaient lord Lansdowne, M. Brougham, Joseph Wilson, etc. D'après les documents officiels de 1833, on comptait à cette époque en Angleterre, 2,985 infant schools, recevant 89,000 élèves, dont 40,000 payants, et le reste admis gratuitement.

C'est en 1833 que le parlement a voté, pour la première fois, un fonds destiné à l'encouragement de l'Instruction publique. En 1839, l'emploi de ce fonds fut confié à une branche d'Administration entièrement nouvelle, le Bureau de l'Instruction publique; c'était un premier pas vers la centralisation. Cette tentative fut mal accueillie à la fois par l'Eglise établie et par les deux grandes sociétés qu'indiquent les écoles publiques non dotées, la Société des écoles nationales, et la Société des écoles anglaises et étrangères. Elle rencontra également dans le parlement une très-vive opposition; la chambre des lords alla même jusqu'à adopter une motion par laquelle la reine était priée de révoquer l'ordre du conseil qui avait institué le Bureau de l'Instruction publique. Le ministre resta ferme,

et la nouvelle création a été maintenue. Voici le chiffre des diverses allocations mises à la disposition du Bureau jusqu'à ce jour: 30,000 liv. sterl. (750,000 fr.) de 1833 à 1842; 40,000 liv. sterl. (1 million de fr.) de 1842 à 1844; 75,000 (1,875,000 fr.) en 1844-45, et enfin 100,000 (2,500,000 fr.) en 1846. Ces diverses sommes ont été consacrées à la construction de maisons d'école. De 1833 à 1846, une somme de près de 12 millions de francs a donc reçu cette destination. On a calculé que les allocations du gouvernement s'élevaient à un peu moins du tiers de la dépense totale affectée à la construction des maisons d'écoles; ce qui porterait à 37 millions de francs le chiffre total de cette dépense en douze années.

Les fonds votés par le parlement s'étant élevés, dans la période 1833-45, à près de 19 millions de francs, et, d'après les documents émanés du Bureau de l'Instruction publique, l'allocation, pour chaque école, ayant été, en moyenne, de 3,030 fr., moyenne calculée pour toute la période, il s'ensuit que, si ces fonds ont été exclusivement consacrés à la construction de maisons d'école, ils ont pourvu à l'érection de 3,291 de ces maisons pouvant recevoir, aux termes des mêmes documents, 493,650 enfants. En supposant ce calcul exact, nous devons ajouter ce chiffre de 493,650 enfants recevant gratuitement, en tout ou partie, l'Instruction élémentaire, à celui de 544,498, constaté par les états officiels de 1833, ce qui ferait un total de 1,038,148 enfants admis, en 1845, dans les écoles publiques dotées ou non dotées (1). Ce nombre doit, en outre, être augmenté de celui des enfants élevés dans les Workhouses (maisons de travail ou les pauvres sont entrepris aux frais de la paroisse), évalué, pour les 600 Unions (maisons de travail centrales entretenues aux frais de plusieurs paroisses associées pour cet objet) de l'Angleterre à 50,000 de 2 à 16 ans. D'un autre côté, on peut évaluer, d'après les meilleures autorités, de 100,000 à 150,000 le chiffre des élèves admis, depuis 1833, dans les écoles construites en dehors des allocations du parlement. En ne le portant qu'à 112,000, nous arrivons à un total de 1,200,000 enfants allant aux écoles primaires gratuites et semi-gratuites de la semaine. Si, à côté de ce chiffre, nous plaçons celui d'un moins 2,500,000 élèves des écoles du dimanche, nous aurons un total définitif de 3 millions et demi d'enfants qui reçoivent, en Angleterre, gratuitement ou presque gratuitement, dans les écoles du dimanche et de la semaine de toute origine, c'est-à-dire dotées ou non dotées, le bienfait de l'Instruction élémentaire. Dans ce nombre ne sont pas compris les élèves des pensions et pensionnats, et les enfants, particulièrement les jeunes filles, qui, dans les classes riches, sont élevés au sein de la famille.

Ces chiffres, Monsieur le ministre, ne sont considérables qu'en apparence, et tous les bons esprits, en Angleterre, sont convaincus que l'Instruction publique y est insuffisante, et qu'elle doit être l'objet de réformes essentielles. Voici ce que dit à cet égard le docteur Hook, dans sa célèbre brochure publiée en 1846: "on peut juger de la proportion qui existe entre les dépenses annuelles pour l'Instruction publique et les besoins du pays, par ce seul fait: l'allocation du parlement s'est élevée, en 1845, à 1,895,750 fr., ou plus du double de ce qu'elle avait été, en moyenne, depuis 1833. Si, avec cette somme, on construisait, par an, 625 écoles pouvant recevoir 93,750 élèves, ce dernier chiffre ne représente que le quart de l'accroissement annuel de la population par l'excédant des naissances sur les décès, qui est de 365,000 par an."

(1) Le chiffre de 544,498 se subdivise ainsi d'après les états officiels de 1833: Ecoles dotées..... 153,764 Ecoles établies à l'aide de souscriptions..... 175,517 Ecoles entretenues à la fois à l'aide de souscriptions et de la rétribution des élèves..... 215,217

444,498 Dans ce total ne sont pas compris les élèves des écoles du dimanche.

A continuer.

On écrit de Palma, le 3 juin:

L'escadre d'évolutions commandée par M. le prince de Joinville vient de faire une courte apparition sur notre rade, et le peu d'heures qu'elle y a passées a été consacré à une simple et touchante cérémonie.

Le prince de Joinville avait entendu dire, l'année dernière, que l'île de Cabrera, prison et tombeau des français tombés aux mains des espagnols à Baylen, était couvert des ossements de ces infortunés, restés sans sépulture. Le temps lui avait manqué alors pour s'assurer de ce fait, dont il ne fut informé qu'à l'instant même de le mettre sous voiles. A peine mouillé hier sur la rade de Palma, le prince envoya à Cabrera la corvette à vapeur le Pluton pour reconnaître la vérité de ce qui avait été porté l'an dernier à sa connaissance. Au retour de ce navire, l'ordre du jour suivant fut publié:

"On voyait sur plusieurs points de l'île de Cabrera, des ossements sans sépulture, tristes restes de nos malheureux compatriotes faits prisonniers à Baylen, et morts de misère sur ce rocher.

"Le Pluton s'est rendu par son ordre au mouillage de l'île. Les officiers et l'équipage, guidés par un espagnol qui a assisté à la lente agonie de nos soldats, ont recueilli une grande quantité d'ossements qui gisaient sur le sol, exposés à toutes les insultes.

"Demain le Pluton retournera à Cabrera, avec M. l'abbé Coqueron, pour déposer ces tristes débris dans une sépulture chrétienne.

"L'amiral propose à l'escadre de faire placer sur le lieu de la sépulture une pierre, avec cette inscription: A LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS MORTS A CABRERA, L'ESCADRE D'ÉVOLUTIONS DE 1847. "Le vice-amiral commandant en chef, "F. D'ORLÉANS."

"En conséquence de cet ordre, le Pluton est retourné ce matin à l'île de Cabrera, et le commandant de ce navire est descendu à terre avec M. l'abbé Coqueron, aumônier de l'escadre, pour accomplir la religieuse mission qui leur avait été confiée. Nulle pompe, nul appareil militaire n'ont été déployés pour donner à cette cérémonie funéraire un éclat qu'elle ne devait point avoir; seulement le Pluton a eu son pavillon à mi-mat et ses verges en croix tout le temps qu'ont duré le service divin et les prières pour les morts. Rien de plus touchant que de voir les quinze ou vingt cultivateurs, qui forment toute la population de cet îlot

mauvais, agencés à côté de nos matelots et s'amusant à leur jeu de récréation. La messe finie et les dévotionnelles de nos malheureux soldats rendues à la terre, une croix de bois a été placée sur la fosse qui les a reçus, en attendant la pierre qui doit la recouvrir.

Ce tarif est injuste ensuite en ce qu'il lieu de donner justice à tout le pays par la liberté, ou du moins en faisant un pas vers la liberté commerciale. Les officiers et les matelots n'ont pas voulu laisser à la générosité du prince l'honneur de faire les frais de cette modeste sépulture. Une souscription à laquelle tous ont pris part, et qui s'est élevée à 2,060 fr. environ, en acquittent le prix. L'escadre a émis un autre vœu. Elle a demandé que le nom du prince qui la commande fût ajouté au paroles de l'inscription tumulaire. C'était rendre un juste hommage à celui qui a eu la pensée toute française d'accomplir ce pieux devoir envers des compatriotes malheureux et oubliés.

CANADA.

QUÉBEC, 24 JUILLET, 1847.

Nous recevons ce matin des statistiques de notre correspondant de Montréal, qui nous donnent des détails désolants de la condition sanitaire de la capitale. Il s'en suivrait, d'après ces statistiques, que la source officielle, que la mortalité va croissant dans un rapport effrayant, et que cette année, si elle continue ses ravages, elle enlèvera 15 sur 100 de la population; nous voulons parler de la population de la ville proprement dite, et non des émigrés qui viennent mourir par milliers sur nos rivages. Pendant que les médecins Montréalais font mille efforts pour rassurer leurs concitoyens, au moyen d'un langage scientifique inconnu même à Molière, ces derniers meurent et la maladie se répand progressivement dans toutes les parties de la ville; dans quelques quartiers elle y fait des ravages égaux à ceux des shéd. Que fait le gouvernement en vue d'un pareil état de choses? Rien! Il est stationnaire comme la borne du chemin, malgré les assemblées nombreuses et respectables qui demandent l'éloignement des émigrés, malgré la déclaration de la chambre qui veut également sauver la capitale d'une contagion épouvantable, et malgré aussi les instances de la corporation. Une pareille obstination est non seulement stupide, mais elle est coupable, en ce qu'elle tient dans un état de frayeur continuelle une population de 50,000 âmes; qu'elle l'expose continuellement à la mort; qu'elle éloigne les étrangers, surtout les américains, qui versent l'or dans le pays, et paralysent le commerce qui est maintenant dans un état de stagnation moribonde qui pourrait bien se résoudre en une catastrophe, à moins d'un de ces heureux accidents qui transforment d'un coup le mal en bien et la ruine en prospérité.

Heureusement que jusqu'à ce moment l'état sanitaire de Québec est rassurant; mais il pourrait bien changer si on continuait d'y accumuler une population malpropre et malade. Mais l'état des choses ici n'est pas si rassurant; notre hôpital de Marine est tellement encombré de malades, que les commissaires ont refusé admission à un grand nombre, et qui sait ce qui va résulter de la dispersion dans tous les coins de la ville de malades qui ne pourront plus trouver place dans nos hôpitaux? Nous apprenons avec satisfaction que Son Honneur le maire a député auprès du gouverneur M. Felix Gluckemeyer, pour lui exposer la situation critique où nous sommes, et le prier de prendre, de l'avis de son conseil, des mesures de vigueur, telles que le demandent les circonstances.

Voici les statistiques, qui, disséminées dans Montréal, à la suite de leur lecture ce soir dans la chambre par M. Drummond, vont y répandre l'alarme: Tableau comparatif du chiffre des décès dans la cité de Montréal, pendant les années 1846 et 1847.

Table with 2 columns: Year (En 1846, En 1847) and Months (Janvier, Février, Mars, Avril, Total). Shows a significant increase in deaths in 1847.

D'où il résulte qu'avant leur arrivée, cette année était beaucoup plus saine que l'année dernière. II. Pour le mois de mai et jusqu'au 13 ou 12 de juin (respectivement), période pendant laquelle on n'a pu obtenir de rapport du nombre des décès aux apprentis, pour cette année.

Table with 2 columns: Year (En 1846, En 1847) and Months (Mai, Juin, Total). Shows a significant increase in deaths in 1847.

Les chiffres pour 1846 comprennent tous les décès; ceux qui se rapportent à 1847 ne comprennent que ceux qui ont eu lieu aux apprentis. Mais il est évident que la santé de la ville, jusqu'à la date ci-dessus, continuait à être meilleure que l'année dernière.

III. Pour les cinq semaines suivantes, pendant lesquelles on a obtenu le rapport du nombre des décès aux apprentis.

Table with 2 columns: Year (En 1846, En 1847) and Weeks (Fin de juin, Juillet, Total). Shows a significant increase in deaths in 1847.

D'où il appert que la mortalité a compté et d'avantage pendant ces cinq semaines; et pendant la dernière moitié de cette période les décès ont été neuf fois plus nombreux.

Table with 2 columns: Year (En 1846, En 1847) and Weeks (Semaine finissant le 20 juin, 27, 4 juillet, 11, 18). Shows a significant increase in deaths in 1847.

Pour 1846 ces chiffres comprennent tous les émigrés; et je n'ai pas eu le temps de soustraire le nombre des résidents. Pour cette année la division est comme suit:

Table with 3 columns: Year (En 1846, En 1847), Location (Résidente, En ville, Em. aux apprentis), and Weeks (19 juin, 26, 3 juillet, 10, 17, Total). Shows a significant increase in deaths in 1847.

Ce qui fait voir que pour les trois premières de ces cinq semaines la mortalité parmi la population fixe n'a pas été plus grande qu'ordinaire; mais que dans le cours des deux dernières semaines elle a augmenté au point d'être presque quadruple de celle de l'année dernière.

Et témoigne également d'une augmentation effrayante dans le nombre de cas d'émigrés malades dans la cité, par distinction des apprentis.

Ajoutons que parmi la population résidente, il y a eu

Table with 2 columns: Year (1846, 1847) and Weeks (10, 17). Shows a significant increase in deaths in 1847.

L'augmentation du nombre de ceux qui sont allés de la cité est été, comparativement aux années précédentes, rend ces contrastes encore plus frappants.

Indépendamment de cette diminution dans le nombre des habitants actuellement résidents à Montréal, et sans compter les émigrés, la mortalité parmi la population résidente, pendant les cinq dernières semaines s'est élevée au taux de plus de 10 pour cent par année, sur la population totale de la cité, et elle augmente rapidement. Pendant les deux dernières de ces cinq semaines, le taux a excédé 15 pour cent.

Dans les quartiers les plus insalubres de Londres, le chiffre des décès annuels est de 3-3-9 pour cent. A prendre Londres tout entier, il est de 2-4-5 pour cent.

Les médecins de New-York ont trouvé qu'il était nécessaire d'assurer au public de cette ville qu'une mortalité d'environ 600 sur 80,000 émigrés, sans augmentation de fièvre ou de mortalité parmi la population résidente, n'est pas une cause sérieuse d'alarmes.

Ici, sur environ 50,000 émigrés, il en est mort environ 1200 dans Montréal seul; environ 1536 à la Grosse-Isle, d'après des rapports officiels publiés hebdomadairement dans le Mercury, et environ 400 à 500 à l'Hôpital de la Marine; mais disons seulement 1,000 par compliment pour M. Cameron, la mortalité est justement six fois plus forte que la proportion que le peuple de New-York a le bon sens de considérer comme alarmant.

Nous avons reçu une lettre privée de Montréal, datée d'hier, qui nous annonce en toute probabilité que la session sera close au milieu de la semaine prochaine.

LE BILL DES DOUANES.

On lit dans la Revue Canadienne: Est-ce que rien de ce qui émane de l'administration actuelle ne peut être basé sur la justice? est-ce qu'il est dans la nature des gens qui la composent d'être impuissants soit par volonté, soit par impuissance? Placés sur la pente d'un abîme, ils n'ont pas même le bon sens de conserver un appui, qu'ils puissent saisir au besoin.

Le plus grand mal qu'une administration imbécille et méchante puisse faire à son pays, c'est d'abord de lui donner de mauvaises institutions, c'est de le démoraliser par la corruption dans les hommes publics; et c'est ensuite de mettre en danger son avenir commercial et industriel. Le bill du tarif qui vient d'être adopté par la chambre est le coup le plus funeste que l'on puisse porter aux destinées matérielles de tout le pays et du Bas-Canada en particulier. Quand M. Cayley est venu demander de résoudre qu'il était expédient de changer le système de douanes actuel pour le remplacer par un autre plus libéral; de faire disparaître les droits différentiels, pour établir un tarif uniforme, modéré et plus en accord avec les idées qui prédominent dans tout le monde commercial, il a trompé la chambre et le pays, et le Pilot qui croyait à la sincérité des promesses de ceux qui n'ont cessé de tromper et de mentir depuis qu'ils sont au pouvoir, qu'on nous pardonne cette expression, le Pilot sauta de joie, dans la pensée que l'ordre de choses qu'il avait rêvé et proclamé tant de fois avec talent, allait se réaliser pleinement et amener le résultat prodigieux qu'il attendait. L'événement a prouvé que cette fois du moins, il s'est trop hâté d'espérer. Aujourd'hui, placé sans doute sous le poids de cette méprise, il garde un profond silence, un silence regrettable, d'autant plus qu'il pouvait être d'un grand poids dans la balance en faveur de la liberté commerciale.

Si l'administration a substitué un système à un autre système uniquement pour donner le coup de pied aux droits différentiels; si elle voulait uniquement substituer un état de choses pire à un état de choses mauvais, ce n'était pas la peine de légiférer pour obtenir un pareil résultat. Si les droits différentiels sont devenus impossibles, si la protection en faveur des produits anglais est devenue impossible, si maintenant que pour compenser ce qu'elle s'est vue dans l'obligation de nous ôter, il nous faut les marchés de toutes les nations commerciales, pourquoi faites-vous une législation que ne vous demande pas l'Angleterre, et qu'elle repoussera, nous en sommes sûrs, quand la nouvelle en sera parvenue jusqu'à elle?

L'Angleterre ne nous demande plus une protection, pour laquelle elle n'a rien à nous donner en échange, mais elle nous demande que nous ne prohibions pas l'entrée de ses produits dans nos ports par un tarif trop élevé.

Que fait l'administration par sa nouvelle mesure financière? Apparemment nous avions à payer 5 par cent sur un très grand nombre des articles venant de la Grande-Bretagne, et 7 par cent en sus sur les articles étrangers; cet ajout constituait ce que l'on appelle droits différentiels. Nous avions au moins un marché où nous pouvions acheter, le marché anglais, et où nous trouvions au moins une compensation à cet isolement dans lequel nous nous étions placés l'Angleterre à son avantage. Actuellement nous n'avons plus de marché; par des droits trop élevés, on nous place stupidement dans l'isolement de tous les peuples commerciaux; et cela pour obtenir des revenus, comme si on obtenait des revenus par la prohibition!

Jusqu'ici nous avons toujours cru qu'on avait établi des droits différentiels non pour augmenter la somme des revenus mais pour se soumettre à la volonté de l'Angleterre qui exigeait une protection pour ces produits; et une prohibition qui en bien des cas équivalait à une protection; mais il paraît que non, car on a ajouté par bien des articles les 5 p. de droit provincial au 7 par cent de droit impérial sur les marchandises étrangères, ce qui constituait les droits différentiels, et on en fait le tarif actuel, pour augmenter la somme des revenus par la prohibition, comme si l'état normal de notre tarif, avant l'existence des droits différentiels, avait été celui que vous lui faites aujourd'hui, et que l'Angleterre n'eût pas émis la protection pour ses produits sur nos marchés en haussant les droits sur les produits étrangers, tout en faisant brèche dans notre tarif habituel.

Il favorise une partie du pays au détriment de l'autre; ce ne sont pas des ministres qui sont les auteurs de cette loi absurde, ce sont des marchands du Haut-Canada qui voudraient faire passer devant leurs portes tout le commerce du pays, et qui s'occupent fort peu que le résultat qu'ils produisent ruine ceux qui ne demeurent pas dans la même localité. On dit généralement que cette mesure est populaire dans le Haut-Canada; qui en doutent, lorsque c'est une législation purement haut-can-

dienne, lorsqu'elle attire les produits étrangers par le Haut-Canada, et qu'elle les repousse des ports du Bas-Canada.

Nous voyons avec chagrin que des hommes éminents de la chambre et de l'opposition ont accepté la responsabilité de voter pour une mesure libérale, et qui n'atteindra certainement pas l'objet que l'on avait en vue qui est une augmentation des revenus provinciaux.

Voici la division sur cette question. Pour—MM. Badgley, Baldwin, Berthelot, Boulton, Brocks, Cayley, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, Desaulniers, Dewitt, Dickson, Duggan, Ermatinger, Foster, Fournier, Franchère, Gowen, Guillet, Halo, Hall, Jobin, Lafontaine, LaTerrière, LeBoutillier, LeMoine, Leslie, Lyon, Macdonald (Glenarry), McDonald (Kingston), Macdonell (Dundas), Macdonell (Stormont), Merritt, Méthot, Meyers, Moffat, Munro, Powell, Petrie, Prince, Robinson, Scott, Seymour, Sherwood (Brookville), Sherwood (Toronto), Smith, (Frontenac), Smith (Wentworth), Stewart (Bytown), Stewart (Prescott), Thomson, Viger, Wilson, Welster, Williams, Woods—57.

Contre—MM. Armstrong, Aylwin, Boutillier, Cameron, (Lanark), Cauchon, Chauvean, Conger, Lantier, Lemieux, Morin, Nelson, Price.—12.

Nous voyons par le Canadien d'hier qu'il a été ouvert à Saint-Roch, un asile pour les orphelins émigrés, sous les auspices de Mgr l'archevêque et de son clergé. Ces nouveaux soins de la part de notre clergé n'ont rien qui nous surprenne, ils ne sont que les suites de la grande œuvre qu'il n'a cessé de poursuivre depuis les premiers arrivages de cette saison. C'est l'archevêché de Québec qui a pourvu à toutes les dépenses des missionnaires à la Grosse-Isle, et à une infinité de moyens propres à subvenir aux premiers besoins de la vie de nombre de malheureux. Nous ne voyons pas pourquoi le gouvernement qui, il n'y a pas longtemps encore, a fait une allocation de £10,000 pour venir au secours de l'émigration, ne ferait pas sur cette somme la part de l'archevêché de Québec qui ne cesse, malgré les faibles ressources qu'on lui connaît, de s'engager dans de nouvelles œuvres charitables et coûteuses.

Il paraît que la caisse municipale est entièrement épuisée, et à quoi?... c'est ce que nous serions en peine de dire. Un membre de la corporation, M. Hall, qui se distingue toujours par une originalité excentrique dans ses propositions, a fait à la dernière séance celle de suspendre tous les salaires des officiers municipaux, parce qu'une motion qu'il avait faite d'autoriser le maire de signer une note de £1000, à trois mois, avait été rejetée par le conseil.

En conséquence des embarras où se trouvent le conseil municipal dans ses finances, M. Dean a donné avis qu'il proposerait à la prochaine séance qu'une taxe additionnelle de 3d par louis soit imposée sur la propriété.

Nous tâchons d'attirer l'attention de nos lecteurs sur l'intéressante lettre de M. le docteur Boutillier, qui a paru il y a quelque temps dans la Mineur; on ne peut trop faire connaître tout ce qui peut concourir au développement des richesses matérielles du pays, sous forme de produits agricoles ou sous toute autre forme: St. Hyacinthe, 13 mars 1847.

Monsieur.—C'est avec beaucoup de plaisir que j'accepte l'honneur que votre assemblée, le 3 du présent mois, a bien voulu me faire, et je vous avouerai que ce qui m'engage le plus à prendre part à ce nouvel effort pour encourager l'Agriculture, est que l'association projetée se propose d'établir une Ferme-Modèle.

Depuis bien des années je me suis convaincu que les sociétés d'agriculture, telles que nous les avons eues jusqu'à ce jour, ont été peu propres à atteindre le but que l'on se proposait. Elles ont, peut-être même, été nuisibles en ce qu'elles berçaient beaucoup d'hommes bien intentionnés, d'espérances qu'ils ne pouvaient réaliser et éloignaient l'attention générale d'institutions plus efficaces. C'est une fatale illusion que de croire que le zèle peut être substitué à la science. Et qui niera aujourd'hui que l'agriculture soit une science? Vous avez vous-même, dans vos excellents articles éditoriaux, osé, le premier, dire ce que vous pensiez des sociétés d'agriculture actuelles et je vous assure que j'ai été extrêmement flatté de cet acte d'énergie et de jugement de votre part. Pour que nos sociétés d'agriculture fussent réellement utiles, il leur faudrait une source ou elles pussent puiser des principes consacrés par la science, l'expérience et le temps. L'agriculture est étroitement liée aux hautes sciences. La chimie doit être son guide, si l'on veut que des progrès soient raisonnés et rapides. Mais la chimie des livres, ou même la chimie agricole des autres pays, ne suffirait pas pour faire un cultivateur canadien. Les systèmes d'agriculture doivent être aussi variés que les climats. Beaucoup d'amateurs d'agriculture ont le tort de croire que rien n'est plus facile que d'établir des principes infaillibles en agriculture, que le mouvement, l'action suffisent pour produire des résultats avantageux; ces personnes ne voient pas que s'il est difficile au chimiste, dans son laboratoire, d'obtenir avec les mêmes éléments des résultats constamment les mêmes, ce doit être, pour le cultivateur, de produire en plein air, les changements qu'exige un sol pour devenir fertile, une tâche bien plus difficile encore. Il existe pour le cultivateur trois agents chimiques, puissants, plus ou moins hors de son contrôle et dont, cependant, il est réduit à tirer le plus d'avantages possibles, ce sont l'air, l'eau et la chaleur. Chacun de ses agents sont plus ou moins actifs, dans un pays ou un autre. De là, sans doute, sont venus les succès, quand dans un pays on a voulu faire l'application d'une pratique suivie dans un autre; de là le discrédit dans lequel est tombé, parmi les cultivateurs américains, ce qu'on appelle book-farming. Il nous faut indubitablement des fermes-modèles si l'on veut créer une révolution dans notre agriculture, et même avec ce moyen il nous faudra deux années pour l'obtenir.

Les sommes dépensées annuellement par les sociétés d'agriculture, suffisent presque au soutien de deux ou trois de ces fermes; mais s'il était nécessaire d'en établir un plus grand nombre, je ne vois pas pourquoi le gouvernement hésiterait à faire un sacrifice en faveur du cultivateur, lorsqu'il est si libéral envers les autres classes de ses concitoyens. Si j'écrivais à un autre qu'à vous, j'entreprendrais de prouver les grands et nombreux avantages qui résulteraient de la mise en opération d'une ferme ou de la science et la pratique auraient l'aide puissante des capitaux. Mais vous savez ce que l'on fait encore, en France, sur les deux fermes de Grignon et Belleville, et vous savez ce qu'on aurait à faire ici, pour le bien de l'agriculture canadienne.

Outre l'amélioration des sols et le croisement des races d'animaux qui, nulle part ailleurs, ne peuvent être aussi bien étudiés et exécutés que dans des fermes-modèles, et qui sont les deux principaux objets dont l'économie agricole s'occupe aujourd'hui, il est encore d'autres services importants qu'elle pourrait rendre à la culture de ce pays et qu'elle, seules, peuvent rendre. Il est probable que de nouvelles plantes sont destinées à enrichir le domaine de l'agriculture. La nombreuse famille des Graminées dont le sol de l'Amérique est couvert d'un côté à l'autre, devrait offrir au cultivateur

quelques plantes qui, extraites de régions plus froides que la nôtre et soignées par une riche et habile culture, sont susceptibles de prendre dans leurs fruits ou leurs feuillages un développement qui les rendront utiles, soit comme céréales, soit comme fourrages. Cette idée n'a rien qui doive surprendre celui qui sait que, nulle part, on ne trouve le blé, à l'état sauvage, tel que nous l'avons aujourd'hui. Ce précieux grain, comme plusieurs autres céréales, est plutôt l'enfant de l'art que celui de la nature. Mais pour parvenir à des résultats analogues, et à quelque amélioration que ce soit, en agriculture, il faut de la science, des capitaux et des années; trois éléments nécessaires au progrès, qu'un homme ne peut que rarement réunir, mais qui sont toujours à la disposition des gouvernements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur, Votre très obéissant serviteur, T. BOUTILLIER.

WM. EVANS, écuyer, Côte St. Paul, Montréal.

On lit sur le Registre de l'Association de la Bibliothèque:

On nous informe que le télégraphe électrique entre New-York et Montréal, via Toronto, sera en opération au commencement de la semaine prochaine. On dit aussi que les poteaux pour la continuation jusqu'à Québec, sont posés jusqu'à la ville des Trois-Rivières, et que, nous aussi, nous pouvons espérer d'être en rapport avec New-York vers le milieu du prochain mois. Cette nouvelle a sur nous l'effet d'une étincelle électrique.

On lit dans l'Aurore de mardi dernier:

La dernière feuille du Journal de Québec a paru sur un plus grand format, qu'il était de celui du Journal à l'avenir. Nous nous réjouissons de cette marque de prospérité chez notre confrère car elle est la preuve que le public apprécie les efforts exemplaires qu'il a faits pour rendre sa feuille intéressante. Notre différence d'opinion en matière politique ne nous rend pas aveugle sur son mérite que nous aimons au contraire à reconnaître chaque soir que nous en avons l'occasion.

Un de nos correspondants de la campagne termine sa lettre par les quelques lignes qui suivent: "Je ne saurais terminer, mon cher M., sans vous faire part d'une petite anecdote qui m'a été racontée par un spirituel cultivateur de St. Henri, que je viens de voir. A la question qu'on faisait aux voteurs au poll de St. Henri, lors de l'élection qui vient de se terminer dans le comté de Dorchester, "pour qui votez-vous?" plusieurs gaillards ont répondu, "sacrebleu, la chose est bien facile à deviner, nous votons pour le mieux (Lemieux) et non pour le pire". Si, aux prochaines élections générales, tous les électeurs dans chaque comté votaient ainsi pour le mieux, je suis d'avis qu'on ne verrait pas tant de membres au prochain Parlement voter comme aujourd'hui pour le pire. Qu'en pensez-vous?"

Le nombre des petits garçons qui ont fait leur première communion dans la paroisse de Saint-Roch de Québec, cette saison, est de 115; celui des petites filles, 124.

Nous apprenons que M. Perras, ancien curé de Saint-Charles, est décédé.

MONTRÉAL, 23 juillet 1847.

LES ÉMIGRÉS ET LES FIÈVRES.—Le temps que nous avons depuis quelques jours est favorable à la santé publique. Les cas de fièvre sont moins nombreux.

M. John Richards, prêtre et Economiste du séminaire de St. Sulpice de Montréal, a expiré ce matin à 7 heures, à l'Hôtel-Dieu, des fièvres contractées aux shéd des émigrés, âgé de 60 ans et 5 mois. Né à Alexandrie, diocèse de Baltimore, le 21 février 1787, il vint à Montréal en 1809, fut fait prêtre le 25 juillet 1813, et agrégé au séminaire le 17 février 1817.

Il suivit l'armée d'expédition de Plattsburg en qualité d'aumonier avec le M. Robitaille. Il organisa les premières émigrations irlandaises qui arrivèrent en cette ville; et il n'y a que quelques semaines encore, on le vit un des plus zélés à se mettre en rapport avec les autorités pour organiser la présente émigration. Outre les qualités et les vertus d'un prêtre rempli de zèle et de charité, il se faisait encore remarquer par la solidité de son jugement et de son caractère pacifique.

Le révd. M. McMahon est très dangereusement malade.

Le révd. M. Bienvenu est revenu malade du Sault-au-Récollet où il était allé pour se rétablir, et a repris sa chambre à l'Hôtel-Dieu.

Les Soeurs Grises viennent encore de perdre la sœur Marie Rosalie Barbeau, à l'âge de 44 ans. Un nommé Robert et sa femme qui ont travaillé aux shéd sont morts hier matin.

On dit qu'un des fermiers de la ferme St. Gabriel, située à environ 20 arpents des Shéd, et qui n'y est pas allé, est attaqué des fièvres et mourant. —Revue Canadienne d'hier.

—Les dernières pluies ont vivifié la végétation que les grandes chaleurs pouvaient avoir affectées. Les foins sont abondants. On commence à les couper aux environs de Montréal. L'orge, le blé, l'avoine, les patates ont une apparence magnifique.—Idem.

Extraits Divers.

On annonce que la reine Victoria se rendra en Irlande dans les premiers jours de juillet.

—Les Anglais continuent à remplir, à leur insu, le rôle dont la Providence, dans ses impénétrables décrets, paraît les avoir chargés: celui de briser à coups de canons les barrières que les antiques lois de la Chine opposaient à l'introduction de la civilisation chrétienne dans cet immense et barbare empire. Ils en veulent à son or, et Dieu permettra qu'ils recueillent ce prix de leurs entreprises. Mais à leur suite, et sous l'égide de la terre que le succès de leurs expéditions inspire au chef du céleste empire, arrivent les pacifiques prédicateurs de la croix. Les Chinois ne tarderont à les bien distinguer de ces Anglais qui leur ont déjà fait tant de mal et leur en feront davantage encore. Il se peut même que les missionnaires anglicans ou méthodistes soient vus d'assez mauvais œil par les Chinois, par cela seul qu'ils appartiennent à la nation rousse qui s'est introduite chez eux par la force des armes, tandis qu'il est permis d'espérer que les missionnaires catholiques trouveront accès, sûreté et même affection dans la population chinoise. C'est la une de ces admirables voies de Dieu qui échappent à la perspicacité des hommes.

—On assure qu'une convention a enfin été signée entre les gouvernements de France et d'Angleterre, pour le transport des malles entre Paris et Londres par Boulogne et le chemin de fer du Nord, au lieu de la voie actuelle de Calais. La nouvelle voie serait celle par laquelle on reçoit depuis quelque temps les journaux anglais, 24 heures avant l'administration des postes.

—Le mouvement annuel des voyageurs sur les six principales lignes du chemin de fer en Angle-

terre est 3,500,000 personnes. Le nombre des accidents présente les proportions d'un blessé sur 800,000, un tué sur 1,500,000. Les accidents sont beaucoup plus fréquents de juillet à décembre que de janvier à juillet. Dans le calcul des accidents se sont point comptés ceux qui ont été uniquement attribués à l'imprudence des voyageurs.

—La ligne d'omnibus entre le quartier de Paddington à Londres, et celui de la Cité, transporte en moyenne 9,840 personnes par jour, et produit journalièrement une recette de 6,150 fr. Ce service exige 32 omnibus, 1,000 chevaux, et emploie 300 personnes.

—La population Russe se montait (d'après Poppo) en 1839 à 62,500,000 âmes. Elle est aujourd'hui de 66,000,000. En 1842, elle était de 62,927,852, ainsi réparties: 50,497,071 à la Russie d'Europe, 4,888,000 à la Pologne, 1,393,725 à la Finlande; total 56,778,807. Les gouvernements de Tobolek, Zemskik et Zaestuk comptaient seulement 2,937,066 âmes; les districts d'endock et d'au-delà le Caucase n'en avaient ensemble que 5,130,881. Les possessions d'Amérique en renfermaient 61,000. La population la plus dense se trouve dans la Russie centrale. Toute cette population se compose de 100 nations ou tribus différentes, parlant plus de quarante langues. La race slave ou slavone en est la base; elle comprend plus de 50,000,000 d'individus. Les religions diverses, professées par ces divers peuples, sont: la religion Greco-Russe, 46,483,527 individus; la religion catholique-Romaine, 6,151,913; le protestantisme, 3,373,162; l'Armeno-Géorgien, 237,497; le judaïsme, 1,604,762; le Mahométisme, 2,284,880; le paganisme, 483,461 individus. Toutes les religions sont tolérées et même protégées par l'état.

Effets de la foudre sur le télégraphe électrique.—Un phénomène électrique, qui s'est produit dernièrement sur le télégraphe établi parallèlement à la voie du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain, est ainsi rapporté dans une lettre adressée par M. Bréguet à M. Arago:

..... Mercredi, à cinq heures du soir, pendant une forte pluie, la sonnerie du télégraphe électrique, établie dans une petite cabane, à l'une des extrémités du chemin atmosphérique de Saint-Germain, se mit à carillonner. L'employé qui qu'on allait lui transmettre une dépêche. Quelques lettres lui étaient déjà parvenues; mais comme elles ne formaient aucun sens, il se prépara à dire: Je ne comprends pas, lorsqu'une détonation semblable à celle d'un fort coup de pistolet, se fit entendre; une vive lumière se montra au même moment le long des conducteurs fixés aux parois de la cabane. Ces conducteurs, d'un diamètre de deux à cinq dixièmes de millimètre, tombèrent en morceaux tellement chauds, qu'ils laissèrent des traces de brûlure manifestes sur les tables en bois qui les reçurent. On voyait même, aux extrémités de plusieurs de ces fragments, des marques non équivoques de fusion. Les fils de divers électro-aimans des appareils télégraphiques renfermés dans la cabane, furent rompus; l'employé reçut une forte secousse dans tout le corps.

La cabane du Vésinet, où le tonnerre produisit tous ces effets, est en communication avec l'établissement télégraphique de Paris par des fils portés sur des poteaux; rien ne fut brisé; il n'y eut aucun phénomène digne d'être noté, si ce n'est le départ de plusieurs sonneries. Mais à deux cents mètres du Vésinet, un des poteaux sur lesquels le fil conducteur reposait, tomba, depuis le haut jusqu'en bas, et sur le côté qui faisait face à la voie de fer, des traces évidentes du passage de la foudre: le sommet était tout fendu, il s'en était détaché des éclats.

Les fils qui, partant de la cabane du Vésinet, se dirigent sur Paris, sont au nombre de trois. Ils s'élevaient brusquement à la hauteur de 6 à 7 mètres en formant chacun un angle droit. Aux sommets de ces angles on vit trois aigrettes persister pendant plusieurs secondes après l'explosion.

A quelques mètres de l'extrémité du chemin de fer atmosphérique, se trouve ce que l'on nomme un arguille. Un employé que son service appelait, au moment de l'explosion, à tenir la manivelle qui sert à faire mouvoir l'aiguille, reçut, dans tout le corps, une commotion très violente. Les ouvriers dont il était entouré éprouvèrent aussi de vives secousses.

Suivant moi, l'explosion partit du chemin de fer. A raison de la quantité énorme de métal dont il est formé et de l'étendue de sa surface, il se peut que le chemin, au moment d'un orage, soit le siège d'une tension électrique très intense, et que le fluide aille se décharger sur les fils du télégraphe, car ils ne sont éloignés des rails, des tuyaux, des aiguilles, que de 3 à 4 mètres.

Pour prévenir la ruine des appareils, et surtout pour mettre les employés des télégraphes à l'abri des explosions foudroyantes et mortelles, je crois qu'il serait convenable d'arrêter les fils conducteurs en fer de 3 à 4 millimètres de diamètre, à 5 à 6 mètres des cabanes; l'union de ces gros fils et des appareils s'opérerait au moyen de fils également métalliques, mais très fins. Alors il n'arriverait jamais aux postes télégraphiques, que la quantité d'électricité que pourrait transmettre le fil fin, le fil à très petites sections. En cas de décharge, ce fil se fondrait, se romprait, non plus en dedans, mais en-dehors des cabanes occupées par les employés.

FITHISIE PULMONAIRE.

Ce mal s'étant toujours joué pour ainsi dire des traitements médicaux les plus savants, qu'il a été appelé avec raison l'opprobre des médecins, et considéré, il n'y a plus longtemps encore, comme incurable, quoique plusieurs médecins haut placés dans l'échelle de la Faculté, parmi lesquels on compte Leenche et son ami Bayle—tous deux auteurs distingués—admettent que cette terrible maladie peut être guérie, lors même qu'elle est avancée, pourvu qu'il n'y ait pas désorganisation complète des poumons. Le Baume de cerises sauvages de Wistar, que nous offrons comme remède infaillible contre la fithisie, n'en a pas seulement d'un médecin pratique, mais il a prouvé à l'évidence ses merveilleux effets. Notre intention n'est pas d'en faire un mystère, ni de tromper en aucune manière le public sur son mérite.—ou contraire, nous tâcherons de donner brièvement une idée de ses avantages, et nous nous flatons d'offrir dans son efficacité étonnante une preuve de ses vertus, de quoi satisfaire les plus incrédules, et à prouver que la consommation peut être guérie, si l'on a recours à temps à cette médecine.

La véritable est signée I. BUTTS, sur l'enveloppe.

A vendre en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES et JOHN MUSSON & Co., Québec, et chez la plupart des pharmaciens en Canada.

NAISSANCE.

La Dame de M. Ferdinand Carrier, de Saint-Roch, a mis au monde hier, une fille.

DÉCÈS.

Mercredi dernier, à l'Hôtel-Dieu, M. Charles Cassidy, notif du Nouveau-Brunswick et étudiant du Séminaire de Québec.

A St. Thomas, comté de l'Islet, le 21ème jour du courant, à l'âge de 70 ans et 2 mois, Demoiselle Julie Apoline Buisson de Messin, fille de feu Michel Bailly de Messin, écuyer, et de feu Dau-

Adresses d'affaires.

NAPOLÉON CASAU, Avocat, Bureau vis-à-vis l'Arche...
M. DE PRUNEAU, notaire, a établi son bureau dans la maison de M. Jean Bellargon...
LE DR. JEAN LANDRY, Chirurgical interne de l'Hôpital de Marine...

JOS. LAURIN, NOTAIRE
A TRANSPORTE son bureau dans le second étage de la maison de Jos. Tourangeau...
J. B. A. CHARTIER, NOTAIRE PUBLIC.
TIENT son bureau dans l'ancien couvent, rue St. Pierre...

FRANÇOIS BARBEAU, PEINTRE-ENTREPRENEUR
M. BLODEAU, marchand de Provisions
LE DOCTEUR JOHNSTON, située au faubourg St. Jean...

LE DR. WELLS, a établi son bureau chez son père, M. Wells...
M. LE DOCTEUR BARDY, demeure maintenant en la paroisse de St. Roch de Québec...
M. le docteur Cayer tient son bureau dans la maison de M. Dugal...

AVIS
LE SOUS-SIGNÉ remercie ses amis et le public généralement de l'encouragement qu'il en a reçu jusqu'à ce jour...
Bureau de l'inspecteur des Chemins
AVIS est par le présent donné que les vidanges et ordures provenant des cours...

ESSAI D'ANALYSES GRAMMATICALES

PAR M. BERTHELOT, AVOCAT, M. P. P. EDITION NOUVELLE.

à vendre à la librairie de ce Journal, et à la librairie de MM. Crémazie, rue Ste. Famille.
L'essai n'est pas nécessaire ici de longs commentaires pour dire le mérite de ce livre que la presse a signalé avec éloges...

MAGASIN DE BOTTES ET SOULIERS. (BÂTISSE CLOUET) Rue Buade.
L'essai n'est pas nécessaire ici de longs commentaires pour dire le mérite de ce livre que la presse a signalé avec éloges...



PILULES DE HOLLOWAY.

CETTE INESTIMABLE MÉDECINE étant composée entièrement d'Herbes Médicinales, ne contient ni mercure, ni aucune autre substance délétère.
LES PLUS AFFLIGÉS ne doivent pas s'abandonner au désespoir, mais qu'ils fassent une épreuve convenable de ces puissants effets de cette Médecine Extraordinaire...

CHAPELLERIE DE QUEBEC

No. 9, Rue BUADE, HAUTE-VILLE.
Le propriétaire de cet établissement, informe de nouveau le public de Québec et les marchands de la campagne, qu'il a reçu en fin par les récents arrivages...

POINT DE SECOND PRIX. J. B. CORRIVEAU.
Joseph CADOTTE, RUE ST. PIERRE, PRES DU MARCHÉ, BASSE-VILLE.
FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici...



GUERISON EXTRAORDINAIRE. D'un malade après avoir été abandonné par les Médecins de quatre des plus grands Hôpitaux de Londres.
Attestation donnée sous serment, devant le Lord Maire de Londres.
WILLIAM BROOKE messenger, demeurant No. 2, Union Street, Southwark, à Londres...

DEPOT DE CHAPEAUX DE LONDRES. W. S. HENDERSON & Co.,

N'AYANT depuis les deux dernières années épargné ni troubles ni dépenses comme manufacturiers de chapeaux, pour compétition avec les producteurs étrangers, ils ont été forcés, excepté pour les espèces les plus communes...

CHAPEAUX à la POLKA et à la JOINVILLE. chez GARANT, fabricant de Pelleteries, etc.

Le sieur GARANT offre ses plus sincères remerciements aux Messieurs du Clergé, à ses amis et au public en général, pour l'encouragement libéral dont ils ont bien voulu l'honorer depuis qu'il a commencé le commerce des CHAPEAUX...

GRANDE REDUCTION DANS LES PRIX.
Nouvel établissement de CHAPELLERIE, 22, rue la Fabrique, Haute-Ville, de W. ASHWORTH & Co.
On a reçu à cet établissement par les navires Sophia Moffat, le Sarah, et autres, ample approvisionnement de CHAPEAUX les plus à la mode...